



GUIDE PRATIQUE CFPPH CHU DE MONTPELLIER



CENTRE DE FORMATION DES PREPARATEURS EN PHARMACIE HOSPITALIERE

➤ Préambule

L'objectif de ce guide pratique est de fournir aux établissements, futurs élèves, apprentis, tuteurs ou maîtres d'apprentissage une vision globale de l'ingénierie générale de l'année de formation. Le guide pratique met en évidence les démarches administratives nécessaires au bon fonctionnement du CFPPH, il fait appel à la responsabilité de chaque acteur de la formation.

Celui-ci s'appuie sur l'arrêté du 02 août 2006, le projet pédagogique, et la notion essentielle de pédagogie participative parce qu'elle est fédératrice sur un projet commun.



Suite à une réingénierie de la formation, le Brevet Professionnel (BP) va être remplacé par un Diplôme d'Etudes Universitaires Scientifiques et Techniques (DEUST) niveau 5.

SOMMAIRE

➤ PREAMBULE	1
➤ SOMMAIRE	2
➤ CONTACTS	3
➤ UNE FORMATION, UN DIPLOME	4
• Qui ? Comment ?	
➤ RECRUTEMENT	5-6
• Apprentissage	
• Formation initiale, continue	
• Validation des Acquis et de l'Expérience	
➤ LA FORMATION	7
• Durée et calendrier de formation	
• Déroulement / contenu de la formation	
➤ LES ENSEIGNEMENTS THEORIQUES	8
➤ LES STAGES PRATIQUES	8
• Lieux de stage	
• Les conventions de stages	
➤ MODALITES D'EVALUATION ET VALIDATION D'UNE UNITE DE COMPETENCE	9
• Des périodes théoriques	
• Des périodes pratiques	
• LE LIVRET D'APPRENTISSAGE ET/OU CARNET DE LIAISON	9
• LE DIPLOME	10
• PPH, CARRIERE ET EVOLUTION	10

➤ PRESENTATION DU CFPPH MONTPELLIER

Adresse : CHU Montpellier, Institut de Formation des Métiers de la Santé, Centre de Formation des PPH.
1146, avenue Père Soulas 34195 Montpellier Cedex 5

- Capacité d'accueil, 40 élèves ou apprentis
Apprentissage : 10
Formation initiale, continue, promotionnelle : 30
VAE (hors périmètre) : 5 ETP

- Périmètre de l'inter région

Le périmètre de recrutement du CFPPH Montpellier pour l'apprentissage comprend les régions

- Région Occitanie
- Martinique
- Guyane

Pour chaque région, un correspondant du centre de formation est désigné. Il est le relais fonctionnel entre l'apprenti ou l'élève, le centre de formation et l'établissement d'accueil des stages pratiques.

➤ CONTACTS

Direction :

C. REVEL, cadre supérieur de santé PPH,
Tél. 04-67-33-88-13
Mail : c-revel@chu-montpellier.fr

Conseiller scientifique :

H. POUJOL conseiller scientifique, pharmacien praticien hospitalier
Tél : 04-66-68-31-04
Mail : helene.poujol@chu-nimes.fr

Formateur :

C. FABRE Formatrice, PPH
Tél. 04-67-33-56-54
Mail : celine-fabre@chu-montpellier.fr

Secrétariat :

V. EUSTAQUIO Adjoint administratif
Tél. 04-67-33-88-11 fax : 04-67-33-88-11
Mail : Formation-prep-pharm-hosp@chu-montpellier.fr

Site Web :

CFPPH Montpellier <https://ifms.chu-montpellier.fr/fr/cfpqh>

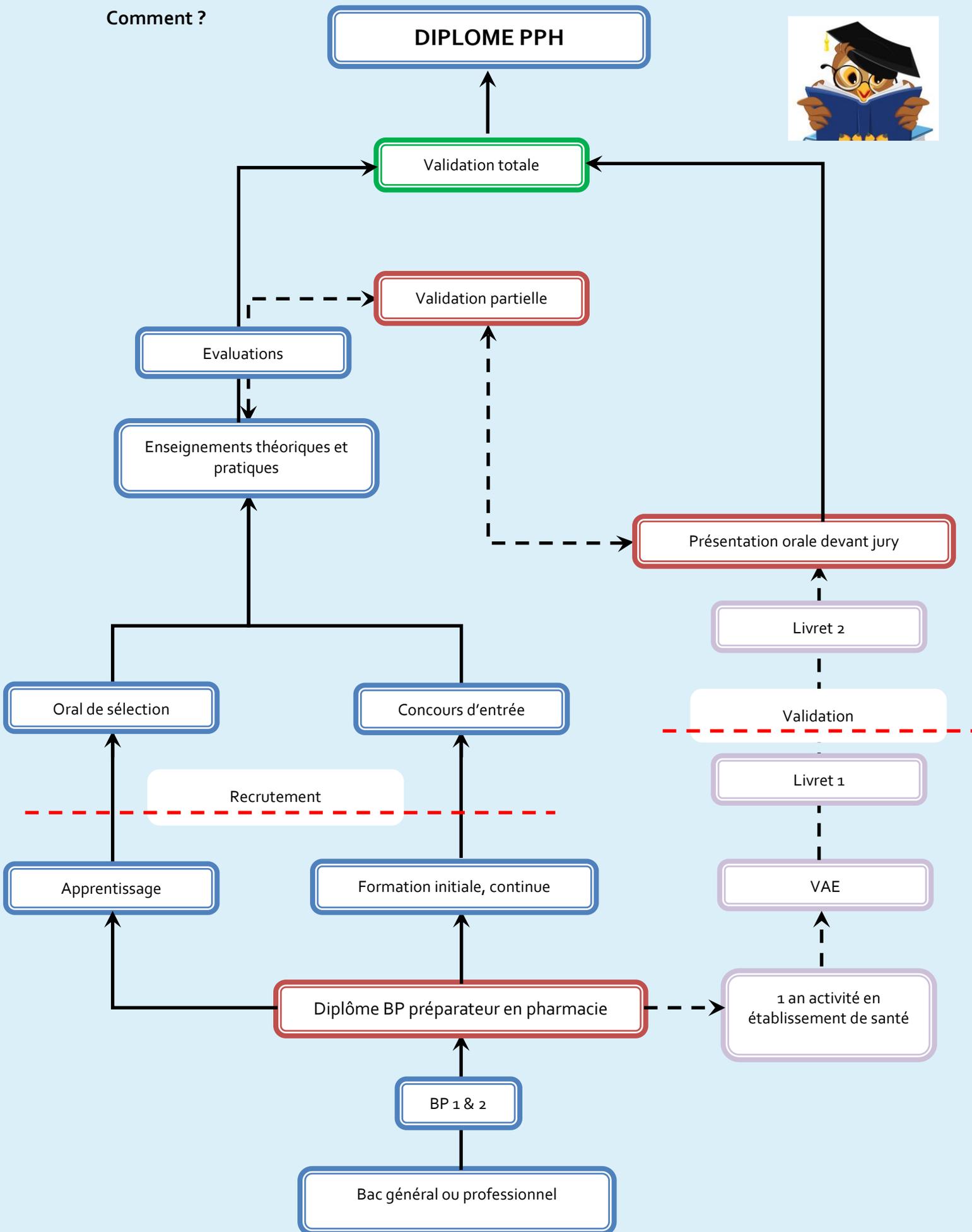
Equipe pédagogique

100 intervenants, pharmaciens, médecins, directeurs, ingénieurs, cadre de santé, PPH, etc ...

➤ UNE FORMATION, UN DIPLOME

Formation complémentaire dont **le prérequis est le BP de Préparateur en pharmacie ou DEUST**. C'est une formation de niveau 5, avec un diplôme reconnu par la DREETS. Une réingénierie de la formation est en cours.

Comment ?



➤ RECRUTEMENT

APPRENTISSAGE

- les conditions :
 - Être titulaire du BP de préparateur en pharmacie ou inscrit en BP2 avec admission sous réserve de l'obtention du diplôme.
 - Avoir un établissement public ou privé d'accueil.
 - Être âgé de moins de 30 ans à la signature du contrat ou bénéficiaire des dispositions particulières prévues à la loi sauf pour si une reconnaissance en tant que travailleur handicapé.



- Les formalités

L'établissement d'accueil établit :

- Le contrat d'apprentissage [Cerfa n°10103*05](#) avec le futur apprenant et le transmet au CFA-Sanitaire et sociale, 34 000 Montpellier.
- L'attestation de prise en charge financière est adressée au CFPPH, 114,6 avenue Père Soulas 34 195 Montpellier Cedex 5

Contact CFA : Bérénice BLANCHET

Chargée de développement

CFA Sanitaire & Social

04.67.69.04.36 / 06.58.69.03.62

sylvia.lair@cfa-sanitaire-social.com

Web : <http://cfa-sanitaire-social.com>

Facebook : <https://www.facebook.com/cfasanitaireetsocialmontpellier>

L'apprenti

- Complète et transmet le dossier d'inscription, à télécharger sur le site internet : <https://ifms.chu-montpellier.fr/fr/cfpph/formation-diplomante/inscriptions>

A réception **de l'ensemble des documents** fournis par les deux parties, le CFPPH enregistre la demande d'inscription et transmet une convocation à l'intéressé pour l'entretien d'évaluation de recrutement.

FORMATION INITIALE, CONTINUE

- Les conditions :
 - Être titulaire du BP de préparateur en pharmacie ou inscrit en BP2 avec admission sous réserve de l'obtention du diplôme.
 - Être admis au concours d'entrée à la formation

- Les formalités

Le candidat complète le dossier d'inscription dématérialisé sur le site internet et transmet par recommandé les pièces justificatives.

[Le concours / la sélection - IFMS - CHU de Montpellier \(chu-montpellier.fr\)](http://chu-montpellier.fr)

A réception **de l'ensemble des documents**, le CFPPH enregistre la demande d'inscription et transmet une convocation à l'intéressé pour le concours d'entrée :

- Une épreuve **écrite** d'admissibilité, anonyme, d'une durée de **deux heures**, est notée **sur 20 points**. Elle porte sur une question d'actualité sanitaire, en relation avec le domaine pharmaceutique.
- Une épreuve **orale** d'admission, notée sur 20 points, d'une durée de **trente minutes maximum**, consiste en un exposé suivi d'une discussion, destinés à apprécier l'aptitude du candidat à suivre la formation, ses motivations et son projet professionnel. Elle est réalisée à partir d'un dossier de cinq pages maximum, fourni par le candidat, exposant son expérience professionnelle, ses motivations à la formation et son projet professionnel.

Les candidats ont la possibilité de s'inscrire à la préparation au concours, action de formation continue organisée par le CFPPH (renseignements auprès du secrétariat du CFPPH)

JOUR 1		JOUR 2		JOUR 3	
8h30	Accueil des participants	8h30 > 10h30	Exercices individuels : - Mise en situation	8h30	Accueil des participants
9h00 > 10h30	Les documents : - Structure - Rédaction - Synthèse	10h30 > 12h30	Corrections, évaluations	8h45 > 10h30	Le document : - La structure - La rédaction
10h30 > 12h30	Exercices d'application : - Travaux dirigés - Travaux de groupe	13h30 > 14h30	Epreuve orale : - Présentation - Le document, son plan	10h30 > 12h30	Présentation orale : - Méthode - Expression - Mise en situation (en groupe)
13h30 > 15h30	Exercices en groupe	14h30 > 17h00	Présentation et utilisation de l'outil informatique : - Adaptation à l'épreuve	13h30 > 16h30	Mise en situation individuelle : - Séance de perfectionnement
15h30 > 17h30	Corrections	17h00	Bilan intermédiaire	16h30 > 17h30	Bilan général

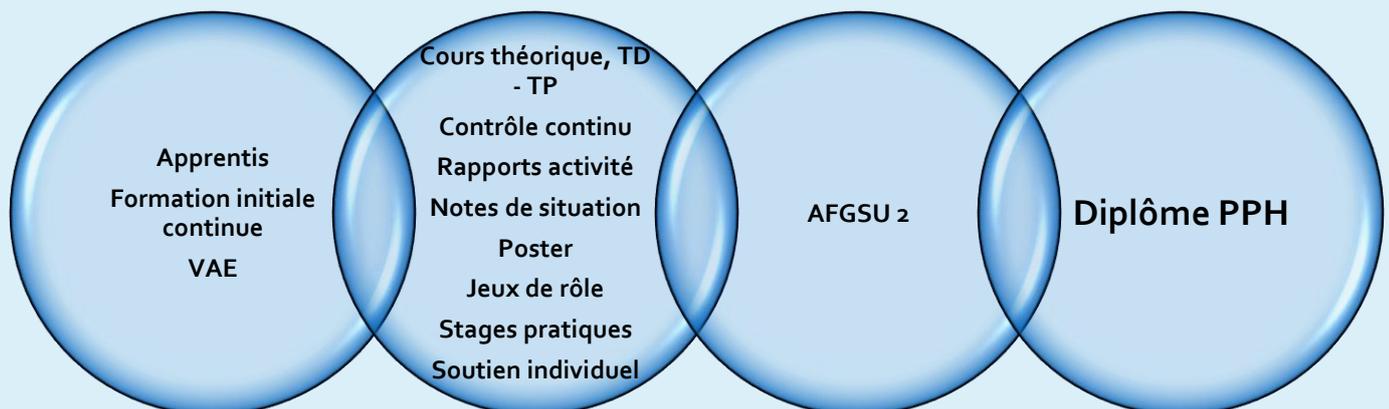
VALIDATION DES ACQUIS ET DE L'EXPERIENCE

Voie d'accès réservée à des préparateurs en pharmacie ayant au moins 1 année d'expérience professionnelle en établissement de santé et selon les conditions fixées par l'arrêté du 31 juillet 2006 modifié par l'arrêté du 20 décembre 2017 et ayant au moins validé 1 module lors de l'entretien avec le jury.

Inscription sur dossier par ordre d'arrivée en fonction du nombre de places disponibles, le dossier est à télécharger sur le site internet

[Le concours / la sélection - IFMS - CHU de Montpellier \(chu-montpellier.fr\)](http://chu-montpellier.fr)

➤ LA FORMATION



➤ FINANCEMENT

Il y a plusieurs possibilités de prise en charge financière des frais de scolarité :

- Par l'employeur au titre de la Promotion Professionnelle (apprentissage ou formation continue)
- Financement par un OPCO (Transition Pro, CPF, ...)
- Financement à titre personnel, autofinancement
- Par la région Occitanie pour les demandeurs d'emploi

➤ ORGANISATION

- Durée et calendrier de formation

La rentrée s'effectue généralement début septembre, une semaine de congés est accordée par le CFPPH entre Noël et le jour de l'an et se termine fin juin. Soit 1360 heures de formation (660 heure de théorie et 700h pratique) + AFGSU2



CALENDRIER D'ALTERNANCE
à titre indicatif
2022 - 2023

Période théorique

Période pratique P

Vacances & Jours fériés

2022												2023																				
Septembre			Octobre			Novembre			Décembre			Janvier			Février			Mars			Avril			Mai			Juin			Juillet		
1 J			1 S			1 M	Férib		1 J			1 D	Férib		1 M		1 M		1 S			1 L	Férib		1 J			1 S				
2 V			2 D			2 M			2 V			2 L	P UE1		2 J		2 J		2 D			2 M	P UE 6		2 V	oral UE 3		2 D				
3 S			3 L			3 J			3 S			3 M			3 V		3 V		3 L			3 M			3 S			3 L	repech			
4 D			4 M			4 V			4 D			4 M			4 S		4 S		4 M			4 J			4 D			4 M	repech			
5 L	rentrée		5 M			5 S			5 L	P UE 1		5 J			5 D		5 D		5 M	UE 4-3-8		5 V			L	P UE 3-8						
6 M			6 J	UE3-8		6 D			6 M			6 V			6 L		6 L	P UE 3-8		6 J			6 S	Férib		M						
7 M	UE7		7 V	Eval UE5		7 L	Eval UE7		7 M			7 S			7 M		7 M		7 V	Eval UE6		7 D			7 M							
8 J			8 S			8 M			8 J			8 D			8 M	UE 2		8 M		8 S			8 L	Férib		8 J						
9 V			9 D			9 M	UE1		9 V			9 L	P UE 2		9 J		9 J		9 D			9 M	Eval UE 4		9 V							
10 S			10 L	P UE 7		10 J			10 S			10 M			10 V	Eval UE2 mod		10 V		10 L	Férib		10 M	UE6		10 S						
11 D			11 M			11 V	Férib		11 D			11 M			11 S		11 S		11 M	P UE 4		11 J			11 D							
12 L			12 M			12 S			12 L	P UE 1		12 J			12 D		12 D		12 M			12 V			12 L							
13 M			13 J			13 D			13 M			13 V			13 L	P UE 2		13 L	Eval UE2		13 J			13 S		13 M						
14 M	UE7		14 V			14 L	rendu RA		14 M			14 S			14 M		14 M		14 V			14 D			14 M							
15 J			15 S			15 M	UE1		15 J			15 D			15 M		15 M	UE4		15 S			15 L	rendu RA		15 J						
16 V			16 D			16 M			16 V			16 L	Eval UE1		16 J		16 J		16 D			16 M			16 V							
17 S			17 L	P UE 7		17 J			17 S			17 M			17 V		17 V		17 L	P UE 4		17 M	UE6		17 S							
18 D			18 M			18 V			18 D			18 M	UE3-UE8		18 S		18 S		18 L			18 J	Férib		18 D							
19 L			19 M			19 S			19 L			19 J			19 D		19 D		19 M			19 V			19 L							
20 M			20 J			20 D			20 M	UE3-8		20 V			20 L	P UE 2		20 L	rendu RA		20 J			20 S		20 M						
21 M	UE5		21 V			21 L			21 M			21 S			21 M		21 M		21 V			21 D			21 M							
22 J			22 S			22 M			22 J			22 D			22 M		22 M	UE4		22 S			22 L			22 J						
23 V			23 D			23 M	UE1		23 V			23 L	rendu RA		23 J		23 J		23 D			23 M			23 V							
24 S			24 L	P UE 5		24 J			24 S			24 M			24 V		24 V		24 L	P UE 3-8		24 M	UE6		24 S							
25 D			25 M			25 V			25 D	Férib		25 M	UE2		25 S		25 S		25 M			25 J			25 D							
26 L			26 M			26 S			26 L			26 J			26 D		26 D		26 M			26 V	Eval UE3		26 L	Eval UE 4 + rendu UE3 - rendu RA						
27 M			27 J			27 D			27 M			27 V			27 L	P UE 4		27 L		27 S			27 S			27 M	ORAL UE 8					
28 M	UE5		28 V			28 L			28 M			28 S			28 M		28 M		28 V			28 D			28 M	AFGSU2						
29 J			29 S			29 M			29 J			29 D			29 M	UE 4		29 M	UE 4		29 S			29 L	Férib		29 J	AFGSU2				
30 V			30 D			30 M	UE3-UE8		30 V			30 L			30 J		30 J		30 D			30 M			30 V	AFGSU2						
31 L	P UE 5					31 S			31 M	UE2					31 V							31 M	UE6-3-8									

La période théorique comprend des Cours Magistraux, TD, TP et des temps de recherche personnelle vacances scolaires de la zone C

- Déroulement / contenu de formation



CONTENU DE LA FORMATION

- Unité de compétence 1 : 100h théorique et 105 h stage pratique**
 - Analyser les demandes et les ordonnances au regard des exigences techniques et réglementaires propres au pharmacie à usage intérieur
- Unité de compétence 2 : 90h théoriques et 105h stage pratique**
 - Analyser la prescription ou le demande de dispositifs médicaux
- Unité de compétence 3 : 70h théorique et 70h stage pratique**
 - Assurer la qualité des opérations pharmaceutiques réalisées en pharmacie à usage intérieur
- Unité de compétence 4 : 110h théoriques et 105h stage pratique**
 - Organiser, conduire et mettre en œuvre les préparations magistrales, hospitalières, les opérations de reconstitution et le conditionnement
- Unité de compétence 5 : 60h théoriques et 70 h stage pratique**
 - Organiser, conduire et mettre en œuvre les préparations de médicaments radio-pharmaceutiques
- Unité de compétence 6 : 110h théoriques et 105h pratiques**
 - Organiser, conduire et mettre en œuvre les opérations de stérilisation
- Unité de compétence 7 : 60h théoriques et 70h stage pratique**
 - Gérer les flux et les stocks de médicaments et de dispositifs médicaux stériles dans l'environnement institutionnel et réglementaire
- Unité de compétence 8 : 60h théoriques et 70h stage pratique**
 - Traiter et transmettre des informations, travailler en équipe, conseiller et encadrer des personnes



Le rythme de l'enseignement par alternance est celui fixé par le référentiel (arrêté du 02 août 2006). La chronologie des modules d'enseignement est adaptée au projet pédagogique : UE 7 ; UE 5 ; UE 1 ; UE 2 ; UE 4 ; UE 6. Les UE 3 & 8 sont transversales et intégrées à chaque période.

➤ LES ENSEIGNEMENTS THEORIQUES

- Les enseignements théoriques sont obligatoires et sont dispensés en présentiel. La durée des cours est de 35 heures en moyenne par semaine, répartie sur une amplitude horaire de 8h30 à 17h30. Des espaces dédiés au travail personnel, de recherche ou de soutien sont programmés dans chaque période. Les enseignements sont dispensés en cours magistraux, séances de travaux dirigés ou appliqués (individuel ou en groupe), simulation en santé. Un centre de documentation est accessible.
- Les supports de cours sont dématérialisés et disponibles sur la plateforme pédagogique ELFFE THEIA à partir d'un identifiant nominatif. Il est vivement recommandé à l'étudiant de constituer ses dossiers personnels durant les cours.
- Les locaux à disposition : Sur l'IFMS salle de cours pouvant accueillir 50 élèves et une salle de TP avec isolateur, salle de simulation et de débriefing, ou dans les locaux de la faculté de pharmacie de MONTPELLIER ou sur le CHU de MONTPELLIER pour l'organisation de certains TP.
- Matériel : visio conférence, échantillothèque DMS, tablettes...



➤ LES STAGES PRATIQUES

A l'issue de chaque période théorique a lieu un stage pratique en lien avec la thématique du module considéré. Il s'effectue dans des établissements agréés par le CFPPH. La durée de chacun d'entre eux est précisée par le référentiel de formation basée sur 35 heures par semaine.

- Lieux de stage :
 - Pour chaque élève ou apprenti, ils sont définis en concertation avec le maître d'apprentissage, validés par le coordonnateur pédagogique en début de formation.
 - Les apprentis effectuent leurs stages pratiques dans leur établissement recruteur. Il est possible d'effectuer un ou plusieurs stages dans un autre établissement.
- Les conventions de stages
 - **Pour les apprentis**
 - Il n'y a pas nécessité de convention lorsque le stage est effectué dans l'établissement recruteur. Lorsque celui-ci se déroule dans un autre établissement, une convention est obligatoire. Elle est établie à l'initiative de l'établissement recruteur, entre celui-ci et l'établissement d'accueil. Copie est obligatoirement transmise au CFPPH.
 - **Pour les élèves**
 - Chaque stage fait l'objet d'une convention établie en trois exemplaires (apprenant, CFPPH, établissement d'accueil). Celle-ci est rédigée par le CFPPH qui prend en charge les démarches administratives

➤ CONTROLE CONTINU ET VALIDATION D'UNE UNITE DE COMPETENCE



- Périodes théoriques :
 - Une ou plusieurs évaluations écrites sont prévues et programmées pour chaque Unité d'Enseignement. Elles sont réalisées sous la forme de QCM, de QROC. Les travaux dirigés, Travaux Pratiques, de recherche, en groupe ou individuels peuvent faire l'objet d'une notation.
 - Des TD de révisions peuvent être organisés.
- Périodes pratiques
 - Elles sont évaluées par le tuteur ou le maître d'apprentissage à partir des grilles prévues au carnet de liaison.

Une note >16 ou <8 fera l'objet d'un rapport circonstancié factuel.

- Rapports d'activité ou notes de situation
 - Les rapports d'activité sont corrigés et notés par un binôme de CDS- formateur participant à la formation. Les rapports doivent être remis au cadre formateur du CFPPH dans un délai de 1 semaine au retour de la période pratique et/ou à la fin de la partie théorique.

Pour valider le module, il faut avoir obtenu une moyenne générale de 10 points, sans note inférieure à 8 points à l'une des épreuves du module. Une épreuve rattrapage est possible pour chaque évaluation. Elle est organisée en cours d'année et des heures de révisions et de soutien peuvent être organisées.

En fin de cycle, l'attestation de fin de formation et le relevé individuel de notes sont remis à chaque élève

➤ LE LIVRET D'APPRENTISSAGE OU CARNET DE LIAISON

- Outil indispensable de liaison entre l'apprenant, le(s) tuteur(s), le maître d'apprentissage et le CFPPH.
- Il permet aux différents acteurs :
 - Un suivi personnalisé de l'apprenant
 - Une correspondance régulière et programmée
 - Un suivi du parcours de formation
- Le maître d'apprentissage ou tuteur est associé au suivi complet de la formation. La relation est directe avec le cadre formateur du CFPPH ou le coordonnateur pédagogique. Une visite pédagogique est programmée par étudiant. Une réunion d'information se déroule en début d'année pour les tuteurs.

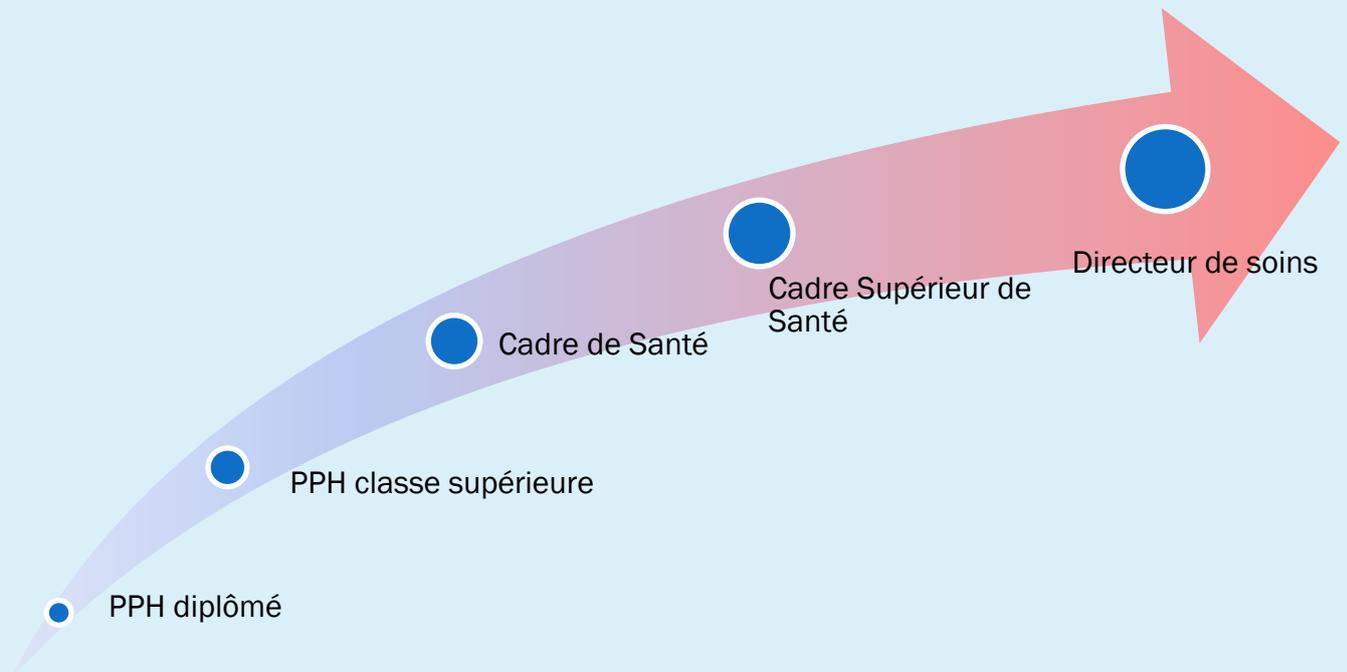
➤ LE DIPLOME

Le diplôme de niveau 5 est délivré par la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS). Le jury plénier se déroule la deuxième quinzaine de juillet. Une cérémonie des remises du diplôme est organisée début septembre.

Taux de réussite 2021-2022= 100%



PPH, CARRIERE ET EVOLUTION



Poursuite d'étude :

- DU
- Licence, Licence Pro
- Master suivant certaines conditions
- Passerelle avec la faculté de pharmacie

Pour contacter notre équipe :

CFPPH/IFMS
1146 avenue du Père SOULAS
34295 MONTPELLIER CEDEX 5
☎ 04 67 33 88 11

@formation-prep-pharm-hosp@chu-montpellier.fr
<https://ifms.chu-montpellier.fr/fr/cfpph>



Mis à jour juillet 2022